

Les langues de la migration dans le cadre d'un enseignement intégré et plurilingue

MICHEL NICOLET

COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE AUPRÈS DU SG/CIIP
RESPONSABLE DU SECTEUR LANGUES

Nous écrivions en 2001 dans un précédent bulletin de la CIIP que les « changements opérés depuis les années 70 dans notre vision des phénomènes migratoires, la prise en compte de la dimension inéluctablement interculturelle de la plupart des situations que nous vivons ainsi que les travaux menés sur le bilinguisme ont contribué à changer notre regard sur les langues parlées par les jeunes issus de la migration ». Nous poursuivions en soulignant que ces langues qui « étaient autrefois perçues essentiellement comme un obstacle à l'acquisition de la langue du lieu (...) tendaient de plus en plus à être considérées comme une ressource autour de laquelle les nouvelles acquisitions peuvent s'articuler et comme une dimension importante de la diversité linguistique et culturelle de tout le groupe social ».

Six ans après, nous ne pouvons que confirmer ce constat. Dans l'intervalle, la réflexion sur l'enseignement des langues a largement progressé aussi bien en Suisse que sur le plan européen en lien notamment avec les travaux menés au niveau du Conseil de l'Europe et la publication du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et de ses divers outils, dont les Portfolios européens des langues (PEL). Sur le plan de la Suisse romande, la Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues (du 30 janvier 2003) a contribué également à un renforcement de ce mouvement en dressant les grandes lignes des chantiers futurs.

Concernant les « langues de la migration », la Déclaration de 2003 aborde cette question en soulignant la nécessité d'une coordination, pour les élèves migrants, entre les cours de langue et de culture d'origine (CLCO) et les autres enseignements/apprentissages dont ils bénéficient¹. Cet appel à une meilleure coordination entre cours de langues pour les élèves migrants est dans la droite ligne des Recommandations de la CDIP sur la scolarisation des enfants de langue étrangère (dont la dernière version date d'octobre 1991) qui mettent en avant le besoin d'une prise en compte de ces cours au niveau de l'école suisse (notamment lors de l'évaluation et des décisions d'orientation/sélection). Mais

au contraire de ces Recommandations qui se placent essentiellement sur le plan du risque de discrimination des enfants migrants découlant de leur situation d'allophones, la Déclaration de 2003 envisage la question sous l'angle des apprentissages linguistiques et de leur coordination, voire de leur intégration.

L'avancée vraisemblablement la plus importante dans cette perspective provient du développement du concept de didactique intégrée présent, sous forme programmatique, dans la Déclaration de 2003. S'inscrivant dans la perspective de l'éducation au plurilinguisme développée par le CECR, la didactique intégrée ne se réduit pas aux seules langues enseignées à l'école mais envisage l'ensemble des langues présentes dans l'école ou dans l'environnement des élèves. Il en découle que la manière d'aborder la place des langues de la migration est radicalement repensée. La notion même de « langues de la migration » est remise en question et revisitée en partant du constat que ces langues ne se réduisent pas à leur statut de « langues de la migration », mais sont en plus une langue nationale (pour l'italien) et des langues de communication internationale (pour l'espagnol ou l'arabe), etc. L'approche de la didactique intégrée nous invite à la fois à nous interroger sur la place à accorder dans l'école aux langues parlées par les élèves bi- ou plurilingues et, d'autre part, à envisager la manière dont ces élèves abordent l'apprentissage du français (langue de scolarisation) et des langues étrangères (L2 et L3).

Un premier angle d'approche concerne la place réservée dans l'école aux cours de langue et de culture d'origine (CLCO). Relevons d'emblée que les principes contenus dans les Recommandations de la CDIP (par exemple l'« intégration, dans la mesure du possible, au minimum de deux heures par semaine de CLCO dans le temps d'enseignement », et le fait « de soutenir adéquatement cet enseignement et de consigner dans le carnet scolaire la fréquentation et éventuellement les résultats obtenus ») tardent à être appliqués de façon généralisée au niveau de la Suisse romande; et que des réticences existent encore à « accueillir » ces

¹ Thèses : Place des langues dans le curriculum, 7 : Les langues de la migration ont également leur place dans le cadre d'une approche coordonnée de l'enseignement/apprentissage des langues. Pour les élèves migrants, il faut tendre à assurer une meilleure coordination entre les cours de langue et de culture d'origine et les différents apprentissages linguistiques. Cela nécessite la mise en œuvre des principes contenus dans les recommandations de la CDIP.

cours et à les reconnaître. Mais il s'agit d'aller au-delà d'une seule « tolérance administrative » vis-à-vis des CLCO pour envisager la manière dont ces derniers peuvent entrer effectivement dans la formation plurilingue offerte aux élèves bi- ou plurilingues.

De nombreux travaux de recherche témoignent des interactions existant entre les langues d'origine des élèves bi- ou plurilingues et leurs apprentissages de la langue locale et des langues étrangères. Parallèlement, on prend de plus en plus conscience du fait que pour une partie relativement importante des élèves le français représente une langue « étrangère » et l'on reconnaît, notamment depuis la publication des résultats de l'étude PISA 2000, que les élèves bi- ou plurilingues peuvent rencontrer des problèmes spécifiques dans la maîtrise du français et dans la lecture de messages complexes dans le cadre de l'école. En se plaçant dans la perspective de la didactique intégrée, il s'agit d'envisager de quelle manière les interactions entre le français et les langues d'origine des élèves bilingues peuvent être favorisées et comment l'apprentissage des langues étrangères chez les élèves bilingues peut tirer parti de leurs expériences préalables.

Ces questions concernent dans un premier temps les didactiques de l'enseignement du français et des langues étrangères qui doivent reconnaître la spécificité des élèves bi- ou plurilingues et chercher à exploiter leurs compétences et leurs connaissances antérieures, tout en s'écartant d'une conception par trop « déficitaire » faisant de la maîtrise de leur langue d'origine un obstacle à l'apprentissage du français et un facteur de surcharge dans l'apprentissage de l'allemand et de l'anglais.

Dans un deuxième temps, elles concernent l'orientation didactique des enseignements donnés dans le cadre des CLCO. Il s'agit de parvenir à une harmonisation des CLCO sur le plan didactique en s'efforçant de favoriser leur inscription dans la perspective de didactique intégrée notamment au travers d'une meilleure articulation entre les programmes des CLCO

et les plans d'études officiels (à l'image de ce qui a été réalisé dans le canton de Zurich et qui a abouti à la constitution d'un plan d'études cadre pour les CLCO en concertation étroite entre les organismes qui en ont la charge et le DIP zurichois). Les conditions préalables à un tel processus résident dans la reconnaissance des CLCO, la mise en place de formations à l'intention des enseignants qui les animent ainsi que dans l'instauration de formes de collaboration et de concertation entre enseignants des classes régulières et des CLCO.

Un second angle d'approche concerne la présence dans la classe, et dans l'offre scolaire, de langues dites de la migration. Les approches de l'éveil aux langues et les moyens d'enseignement d'EOLE ouvrent des perspectives intéressantes à ce niveau permettant, dans une certaine mesure, de tenir compte de la diversité des langues par rapport auxquelles les élèves sont en contact (direct ou médiatisé). Ces approches sont malheureusement souvent limitées aux seuls degrés primaires et préscolaires et touchent rarement les plus grands degrés. Des réflexions sont en cours actuellement afin d'envisager la manière dont elles pourraient être également étendues au niveau secondaire I, au travers des disciplines (linguistiques ou non linguistiques) ou d'activités transversales.

Les projets EOL et « intégration » menés à Genève au niveau des écoles enfantines et des classes primaires de certaines écoles ouvrent également des pistes intéressantes permettant de donner à ces langues (ou à une partie d'entre elles) une place et une fonction dans l'école. Le projet EOL² consiste, pour l'essentiel, à proposer des activités d'immersion à l'ensemble des élèves dans l'une ou l'autre langue de la migration en s'appuyant sur les enseignants de CLCO. Dans le projet « intégration »³ les enseignants de classes régulières et certains enseignants de CLCO collaborent à des activités en lien avec la lecture.

Les divers exemples brièvement présentés dans le cadre de cet article mettent en évidence la manière dont la réalité des langues parlées par une forte minorité des élèves des écoles romandes peut être reconnue dans la perspective de la didactique intégrée au cœur de l'approche de l'enseignement/apprentissage des langues promue par la CIIP et peut ouvrir sur des pratiques susceptibles non seulement de favoriser les apprentissages linguistiques des élèves bi- ou plurilingues mais également de contribuer à développer des attitudes de réflexion des élèves francophones par le biais du détour par d'autres langues et d'enrichir leur répertoire plurilingue et leur connaissance d'autres cultures.

La Tour de Babel, sculpture d'Alan Baughman



² En 2006/07, le projet EOL concernait 21 écoles.

³ Le projet « intégration » dans l'école primaire Carl-Vogt en ville de Genève voit l'enseignant de CLCO d'espagnol proposer à tous les élèves en 1P et 2P des activités visant à développer des hypothèses sur le contenu d'un texte oral en espagnol et à établir des similitudes et des différences entre le français et l'espagnol.